

Le guichet MaPrimeRénov', la principale aide à la rénovation énergétique pour les particuliers, **ouvrira ce lundi 23 février avec un budget de 3,6 milliards d'euros**, reprenant les conditions d'attribution antérieures à la suspension budgétaire de ce début d'année.

Pour 2026, la stratégie MaPrimeRénov' marque un tournant : le désengagement des aides à l'isolation au profit de l'électrification et décarbonation des logements. En excluant certains gestes d'isolation thermique pour se concentrer sur la décarbonation du chauffage, **MaPrimeRénov' (MPR) fait des pompes à chaleur le pilier central de la rénovation énergétique.**

Ce qu'il faut retenir :

- **Pompes à chaleur : les aides demeurent très élevées. MPR reste stable :** 5 000 € pour les ménages très modestes, 4 000 € très modestes, 3 000 € intermédiaires. **S'y ajoutent les aides CEE** (certificats d'économies d'énergie, qui obligent les énergéticiens à financer des actions de transition énergétique), **revalorisées depuis octobre 2025** : entre 1 500 et 7 500 €, accessibles sans conditions de revenus.
 - Exemple : Un ménage très modeste installant une pompe à chaleur air-eau chauffage et eau chaude de 10 kW (valeur : 15 500 € TTC) peut recevoir 7 850 € d'aides (5 000 € MPR + 5 800 € CEE). **Soit un reste à charge de 4 700 €. L'appareil est rentabilisé en 5 ans.**
 - Autre exemple : un ménage aux revenus intermédiaires pourrait obtenir 7 000 € d'aides (3 000 € MPR + 4 000 € CEE). Soit un reste à charge de 7 500 €.
- **Les pompes à chaleur air-air** (climatisation réversible), bien qu'exclues de MPR, s'imposent également comme un mode de chauffage très efficace (consommation de chauffage divisée par 3) et rentable grâce aux CEE, tout en offrant un impact majeur sur le confort d'été.
- **Réorientation des CEE vers l'électrification des logements.** En parallèle de MPR, les CEE ont été renforcés en 2026 et également réorientés pour **financer en priorité l'électrification et la décarbonation des usages** : mobilité électrique et pompes à chaleur.
- **Rénovation d'ampleur : derrière l'objectif annoncé de 120 000 rénovations d'ampleur pour 2026 se cache une réalité de terrain proche de l'arrêt technique.** Ce dispositif, qui cumule plusieurs travaux pour améliorer significativement l'efficacité énergétique d'un logement, démarre en 2026 dans un contexte très dégradé : après une forte baisse des aides en 2025, le budget

2026 sera prioritairement mobilisé pour résorber l'important retard de dossiers de l'année précédente (83 000 dossiers en souffrance). **Face à des délais d'instruction très longs (supérieurs à 6 mois), des projets complexes et coûteux, ainsi qu'une forte incertitude sur la capacité du dispositif à absorber de nouveaux dossiers, Hello Watt déconseille aujourd'hui aux particuliers de s'engager dans ce parcours.**

- **L'isolation des murs (par l'extérieur et l'intérieur), ainsi que l'installation de chaudières biomasses (bois ou granulés) sont désormais exclues de MaPrimeRénov'** monogestes en 2026. Néanmoins, ces travaux restent finançables par les CEE, à hauteur de 650 à 2 000 € (en fonction des revenus du ménage) pour 100 € m² pour une isolation des murs réalisée par Hello Watt.
- **Les CEE restent également un levier pour d'autres monogestes très rentables**, bien qu'écartés de MPR, comme l'isolation des combles (geste simple et très peu onéreux, le plus rapidement rentabilisé) par exemple.

En 2026, le secteur de la rénovation énergétique va donc essentiellement se concentrer sur des installations de pompes à chaleur air-eau et air-air. L'installation d'une pompe à chaleur est un geste efficace pour diviser immédiatement sa consommation par trois, et sa facture de chauffage par deux. Avec le renforcement des aides, il s'impose comme le **système de chauffage le plus rentable du marché**, comme le démontre notre [précédente étude](#).

L'électrification des modes de chauffage entraînera une **hausse de la demande en électricité**, notamment en hiver, mais aussi en été avec le développement de la climatisation réversible. La **flexibilité électrique**, c'est-à-dire la capacité des particuliers à piloter leur consommation d'électricité, va donc devenir un enjeu central des années à venir.